



Notes de discussion

M.-G. Ineichen-Fleisch, secrétaire d'Etat et directrice du SECO

Date 25.05.2012

Le texte prononcé fait foi.

Dix ans de libre circulation avec l'UE

Mesdames, Messieurs,

La libre circulation des personnes, un pilier central des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE

L'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE est en vigueur depuis dix ans déjà ; il représente le cœur des accords bilatéraux avec l'Union européenne.

L'introduction de la libre circulation des personnes est très certainement une des réformes économiques les plus importantes de ces 20 dernières années.

Grâce aux accords bilatéraux, la Suisse fait partie du marché intérieur européen, qui compte 500 millions de consommateurs. L'UE et ses 27 Etats membres sont de loin les partenaires commerciaux les plus importants de la Suisse. Ainsi, l'ouverture réciproque des marchés représente un potentiel économique considérable pour les deux parties.

La libre circulation des personnes, moteur de la croissance économique

Avec l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, le Conseil fédéral dispose d'un instrument important pour surveiller le marché du travail, un instrument qui a fait ses preuves au cours des huit dernières années. J'aimerais donc remercier les auteurs du rapport de l'Observatoire pour cette représentation subtile des effets de la libre circulation des personnes sur le marché suisse de travail.

Grâce à l'ouverture du marché suisse du travail aux Etats de l'UE/AELE, la croissance de l'économie et de l'emploi en Suisse a été plus forte que la moyenne ces dernières années. En périodes de reprise, l'accès facilité à la main-d'œuvre de l'UE a permis aux entreprises de freiner les pénuries de personnel.

Même en phases de faible conjoncture et durant la crise de 2009, l'immigration a eu un effet stabilisateur sur la conjoncture intérieure en Suisse et, par conséquent, un impact positif sur l'emploi. Au cours des dernières années, elle a surtout soutenu la consommation des ménages et le secteur de la construction.

Ces dix dernières années, la Suisse a connu une modification fondamentale de la composition de l'immigration. En effet, les nouveaux immigrants en provenance des Etats membres de l'UE sont plus qualifiés que la moyenne. Ce phénomène reflète la demande croissante de nos entreprises en main-d'œuvre qualifiée, qui ont tendance à se spécialiser davantage dans la production de biens et de services à forte valeur ajoutée.

Pour la place économique suisse (relativement petite), l'accès au réservoir international de main-d'œuvre est capital. Aussi bien les entreprises de haute technologie que les entreprises orientées vers les marchés internationaux dépendent inévitablement de l'accès à des spécialistes étrangers et à leur savoir-faire. En effet, sans ces spécialistes étrangers, de nombreuses branches florissantes, comme les services financiers, l'industrie pharmaceutique ou l'industrie des machines, n'auraient pas pu acquérir l'importance qu'elles ont aujourd'hui. La libre circulation des personnes a permis de simplifier encore l'accès à la main-d'œuvre au sein de l'Europe, renforçant ainsi la compétitivité des entreprises en Suisse.

La population suisse a, elle aussi, profité de la croissance de l'économie et de l'emploi des dernières années. Elle a notamment pu encore augmenter son taux d'emploi, qui était déjà très élevé en comparaison internationale. Alors qu'en 2003, 82,5 % des Suisses âgés de 25 à 64 ans avaient une activité professionnelle, leur taux d'emploi affichait 84,6 % en 2011, ce qui correspond à une augmentation de deux points de pourcentage. Leur taux de chômage est ainsi resté très bas : au cours des dix dernières années, le taux de chômage moyen des Suisses s'élevait à environ 2,5 %, un chiffre bien en-dessous de la moyenne de 3,3 %. Les nouveaux immigrants représentaient aussi certainement une concurrence supplémentaire pour la main-d'œuvre indigène, mais celle-ci a été parfaitement à même d'y faire face. A notre avis, la bonne capacité d'absorption du marché suisse du travail ces dernières années est due à la force de notre politique du marché du travail et de notre politique en matière de formation. Pour conserver ce succès à l'avenir, nous devons être conscients de cette force et la développer encore.

Les mesures d'accompagnement

L'introduction de la libre circulation des personnes a été suivie en 2004 par la mise sur pied des mesures d'accompagnement. La Suisse étant, en comparaison avec l'UE, un pays à hauts salaires, ces derniers peuvent subir une pression en raison de la libre circulation des personnes. Les mesures d'accompagnement ont été introduites afin de lutter contre la sous-enchère abusive par rapport aux conditions de travail et de salaire usuelles en Suisse. Elles jouent notamment un rôle primordial dans les régions et cantons frontaliers, des zones où la libre circulation des personnes augmente la concurrence.

L'expérience dont nous bénéficions aujourd'hui avec les mesures d'accompagnement prouve qu'elles sont bel et bien efficaces. Depuis leur introduction, les activités de contrôle menées dans le cadre de ces mesures et le contrôle du respect des dispositions en matière de salaires minimaux ont été constamment étoffés. L'année passée, les commissions paritaires, qui sont responsables de contrôler les conditions de salaire dans les branches couvertes par des conventions collectives de travail, ont par exemple contrôlé les conditions de travail et de salaire de plus de 7500 entreprises détachant des travailleurs et plus de 11 000 entreprises suisses. Lorsque les commissions paritaires constatent des infractions, des sanctions sont prises. Malgré la part non négligeable de sanctions mises à jour, nous estimons que les salaires minimaux prévus dans les conventions collectives de travail et l'augmentation des contrôles ont permis de pallier la pression salariale sur les bas salaires. Le succès des nombreuses procédures de conciliation, lors desquelles les entreprises se sont engagées à payer les salaires dus, en sont notamment la preuve. De même, le faible taux de récidives et la propension des entreprises sanctionnées à payer les amendes infligées ont aussi certainement joué un rôle.

D'une part, la Commission européenne ainsi que nos pays voisins critiquent souvent les mesures d'accompagnement, car elles bloqueraient l'accès au marché. Toutefois, le nombre croissant de prestataires de services étrangers est bien la preuve que les mesures d'accompagnement n'empêchent pas l'accès au marché, mais qu'elles représentent un instrument conforme à l'ALCP et nécessaire pour protéger les conditions de salaire et de travail usuelles dans une certaine branche ou région en vigueur dans notre pays.

D'autre part, l'UE constate aussi des problèmes en lien avec la prestation de services transfrontalière, des problèmes que la Suisse a identifiés depuis un certain temps déjà. L'UE prévoit notamment de renforcer le droit des travailleurs détachés.

Politique européenne

D'un point de vue économique notamment, la voie bilatérale présente un excellent bilan. Nous savons que la Suisse exporte environ 60 % de ses marchandises vers l'UE et qu'elle en importe près de 80 %. Pour une petite économie ouverte comme la Suisse, l'accès aux marchés étrangers est vital ; l'UE est en effet notre principal partenaire économique.

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne représentent un élément clé de la politique étrangère et de la politique économique extérieure de la Suisse. Au vu de la densité et de l'intensité de nos relations avec l'UE, un des objectifs prioritaires du Conseil fédéral à long terme consiste à structurer les conditions-cadres de manière à ce que l'accès au marché intérieur de l'UE puisse défendre les intérêts de l'économie et de la population suisses. Actuellement, la Suisse mène d'intenses discussions avec l'UE sur certains mécanismes institutionnels dont l'application et la mise en œuvre permettraient d'améliorer l'efficacité des accords bilatéraux.

La voie bilatérale a fait ses preuves et reste l'instrument le plus approprié à la politique européenne, dans le but de défendre au mieux les intérêts de la Suisse. L'accord sur la libre circulation des personnes fait partie des accords bilatéraux, qui nous assurent des conditions-cadres stables et un accès non discriminatoire aux marchés européens. Sans compter que la libre circulation des personnes a pu être introduite sans grandes difficultés sur le marché du travail. Il n'y a donc aucune raison pour que cette forme d'accords soit menacée.

Conclusion

L'accord sur la libre circulation des personnes a eu un impact positif sur l'évolution économique de notre pays et permet à la Suisse de préserver sa prospérité. Dans cet esprit, l'accord, qui représente un pilier central de la relation entre la Suisse et l'UE ainsi que ses Etats membres, est un véritable succès. Il a largement contribué à simplifier l'embauche de main-d'œuvre étrangère, augmentant ainsi le potentiel de croissance de l'économie suisse.

Ces dernières années, le marché suisse du travail a été très attractif pour la main-d'œuvre européenne. La Suisse a ainsi aussi pu attirer du personnel qualifié de l'étranger pour compléter son réservoir de main-d'œuvre indigène très qualifiée. Face au vieillissement de la population, cette capacité est aussi un véritable avantage pour notre économie. Pour pouvoir attirer les meilleurs talents au niveau mondial, nous devons maintenir et développer encore l'attractivité de la place économique suisse, et de la Suisse en tant que lieu de formation et de recherche. Parallèlement, nous devons limiter toute pression éventuelle sur les conditions

de travail et de salaire grâce aux mesures d'accompagnement et continuer à développer la force de notre politique du marché du travail et de notre politique en matière de formation.

Le marché du travail a très bien absorbé l'immigration et peu de signes semblent indiquer une éviction de la population active indigène du marché du travail. De tels effets pourraient au plus s'être produits pour la main-d'œuvre peu qualifiée issue de précédentes générations d'immigrants. Les ressortissants d'Etats tiers n'ont par exemple pas pu augmenter leur taux d'emploi ces dernières années. Nous allons commander une étude externe pour étudier ce phénomène plus en détail.

Au vu des bonnes expériences dont nous disposons avec la libre circulation des personnes en termes économiques, il serait erroné de remettre en question l'accord sur la libre circulation des personnes. Par contre, nous devons rester vigilants pour éviter toute éviction de la population active indigène du marché du travail et notamment veiller à ce que les bas et moyens salaires ne soient pas dépassés par l'évolution économique.